

ARRÊTÉ n°2024-11-DAGAP
PORTANT RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DU DIRECTEUR DU CENTRE
D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE EN INFORMATIQUE (CERI)

LE PRÉSIDENT,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L 713-1-1°,
- Vu les statuts d'Avignon Université,
- Vu les statuts du Centre d'Enseignement et de Recherche en Informatique adoptés par le Conseil d'Administration par délibération n° CA-2023-093 du 27 octobre 2023 portant création du Centre d'Enseignement et de Recherche en Informatique (CERI), composante de l'université, et adoption de ses statuts,
- Vu la délibération du conseil d'administration n° CA-2023-094 du 27 octobre 2023 relative à la dissolution des quatre unités de formation et de recherche,
- Vu l'arrêté n°2024-06-DAGAP du 19 février 2024 relatif à l'organisation de l'élection du directeur du Centre d'Enseignement et de Recherche en Informatique (CERI),
- Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin du 28 mars 2024,

ARRÊTE

Article 1

Madame Corinne FREDOUILLE a été élue directrice du CERI, lors de l'assemblée constituée des personnels relevant du collège électoral concerné ayant eu lieu le 28 mars 2024, pour un mandat de quatre ans qui débutera dès la désignation des personnalités extérieures au conseil du CERI.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché en zone présidence et au sein du CERI.

Il sera également consultable dans le recueil des actes et des décisions à la rubrique « actes réglementaires » sur le site internet de l'université par le menu accès rapide ou via la plateforme e-Doc de l'université – Affaires Juridiques – rubrique « actes réglementaires ».

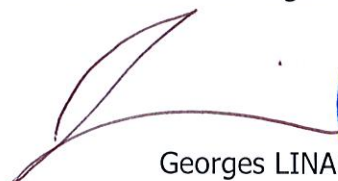
Il sera transmis à Monsieur le Recteur de Région académique, Chancelier des Universités.

Article 3

Le directeur général des services de l'université et la responsable administrative du CERI sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui tient lieu de convocation du collège électoral concerné.

Fait à Avignon, le 28 mars 2024

Le Président d'Avignon Université,


Georges LINARÈS

